

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N°5508/2017 ANNULANT L'ARRETE 5507/2017  
SUITE A ANNULATION DES TRAVAUX DE RENOVATION  
DU TERRAIN DE FOOT, DU 4 AU 7 AVRIL 2017.**

Le Maire de la Commune de MAROLLES EN BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de faire effectuer des travaux de rénovation du terrain de football, situé route de Marolles, par l'entreprise SOTREN, sise rue Haute, 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement,
- **Considérant** que ces travaux ne pourront pas être effectués à la date prévue et doivent être annulés,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le présent arrêté annule l'arrêté N° 5508/2017.

**ARTICLE 2** Les travaux de rénovation du terrain de foot sont annulés et reportés à une date ultérieure.

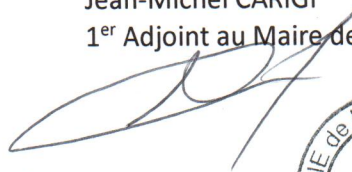
**ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
L'ingénieur de la DTVD-SCESR,  
L'entreprise SOTREN,  
Monsieur le Président du Club de Foot,  
Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val de Marne,  
Monsieur le Maire de Santeny  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,  
Le SIVOM.

A Marolles-en-Brie, le 31 mars 2017

Jean-Michel CARIGI  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Marolles-en-Brie




**Acte à classer****5508-2017****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-04-03T09-44-28.00 ( MI205342666 )

Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20170331-5508-2017-AR ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : ANNULATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DU TERRAIN DE  
FOOT DU 4 AU 7 AVRIL 2017.

Date de décision : 31/03/2017



Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. VoirieActe : [5508-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/04/17 à 09:44

Date 03/04/17 à 09:44

Date 03/04/17 à 09:50

Par MARQUES ChristinePar MARQUES Christine